Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de moins de 50 salariés

Public concerné :

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Elus du CSE, titulaires & suppléants,
- ✓ Membres de la Commission SSCT.

Pré-requis : Aucun.

Durée, tarif et modalités d'organisation :

5 journées de formation (7 heures / jour).

Présentiel en inter CSE :

- 450 € la journée / personne, support, café et repas du midi inclus,
- 12 participants maximum,
- Arcadès - 62223 Saint Laurent Blangy.

Sur site, dans vos locaux : nous contacter.

Inscription :

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/,
- par téléphone au 03 21 24 20 00,
- par mail : formation@arcades-cse.fr.

Hors délai, merci de nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap, souhaitant participer à cette formation, sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

Formateur(s) : spécialiste en droit social.

Modalités d'évaluation :

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.
Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.
Un certificat de réalisation de la formation est remis au participant en fin de formation.
Un questionnaire d'évaluation est envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur ou à un écran pour ses exposés et power-point permettant la démonstration par l'exemple, la projection de vidéos et la réalisation de cas pratiques.

Documentation remise aux stagiaires :

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation.
L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant le contenu du power-point et une boîte à outils (modèles, exercices…).

Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de moins de 50 salariés

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs pédagogiques :

- *Maîtriser le fonctionnement du CSE en matière de SSCT,*
- *Déceler et mesurer les risques professionnels,*
- *Être capable d'analyser les conditions de travail,*
- *Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.*

1ère journée : La santé, sécurité, les conditions de travail (SSCT), c'est quoi ?

Introduction aux notions essentielles

Cerner les enjeux liés à la prévention, comprendre la politique de prévention de son entreprise ou établissement, le cadre légal.

Les obligations et les responsabilités de l'employeur : la prévention de la santé sécurité des travailleurs, les principes généraux de prévention.

Les droits et obligations du travailleur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les missions du Comité Social et Économique (CSE) en santé, sécurité et conditions de travail : compétences générales et particulières en matière de SSCT, présentation des réclamations individuelles et collectives.

Saisine de l'inspection du travail,

Composition, fonctionnement et moyens à disposition du petit CSE : réunions, local, registre, heures de délégation, statut protecteur.

2ème journée : Les moyens spécifiques SSCT

Les ressources humaines : les acteurs internes et externes.

Les ressources documentaires et professionnelles à mobiliser, rechercher une information juridique et/ou technique.

Les obligations d'information à charge de l'employeur (générale et spécifique) : le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les livres, les registres et documents obligatoires.

Les droits d'alerte et les registres : le danger grave et imminent (DGI), l'atteinte aux droits, le droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé publique ou à l'environnement.

Adapter ses besoins aux sujets à traiter : la négociation collective.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de moins de 50 salariés

3ème journée : L'analyse des risques professionnels

Les différents niveaux de prévention.

Les notions de santé physique et mentale : les principales familles de risques physiques et psychosociaux.

Comprendre les conditions de travail (durée du travail, repos, rythme et cadence de travail, …) et leur impact sur la santé sécurité

La méthode d'analyse des risques : les notions de danger et de risque, la situation de travail « réelle ».

L'exploitation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La présentation au petit CSE de la liste des actions de prévention et de protection consignée dans le DUERP.

4ème journée : Accident du travail et maladie professionnelle

Les notions : distinction des notions d'incident, quasi-accident, accident (de travail, de trajet, de mission), les enjeux de la qualification.

Définition de l'accident du travail (AT) : éléments constitutifs de l'accident, imputabilité, accident de trajet, de mission, déclaration de l'accident (procédure).

La maladie professionnelle (MP) : les tableaux de MP, procédure de reconnaissance, la faute inexcusable (définition, reconnaissance et conséquences).

Les enquêtes AT/MP : situations impliquant une formalisation, méthode de l'analyse d'un accident, recueil des informations, identification des variations, construction de l'arbre des causes, recherche des mesures de prévention.

5ème journée : Focus sur un risque psychosocial : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

Le contexte du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail.

Les enjeux de la prévention, l'assimilation du délit à la drague lourde ou l'humour mal compris.

La distinction des notions et amalgames, les définitions légales : harcèlement sexuel, agissements sexistes, notions voisines (agressions sexuelles & harcèlement moral).

Les obligations de l'employeur : obligation générale de sécurité, obligations spécifiques, les préjudices et réparations.

Prévenir le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : information des salariés, désignation du référent HS/AS, évaluation du risque & élaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement, plan d'action, sensibilisation & formations des salariés.

Réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : l'alerte, méthodologie de conduite d'entretien et d'enquête, les recours.